

**QUATRE CENT QUATRE-VINGT-NEUVIÈME SESSION**

**Mercredi le 11 décembre 2014**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord tenue le 11 décembre 2014 à 14 heures, au lieu et heure ordinaires des sessions de ce Conseil, et sous la présidence du préfet, M. Bruno Laroche, sont présents, Madame la Mairesse, Messieurs les maires:

Germain Richer	Prévost (V)	(3 voix)
Jean Dumais	Saint-Colomban (V)	(3 voix)
Bruno Laroche	Saint-Hippolyte (P)	(2 voix)
Stéphane Maher	Saint-Jérôme (V)	(14 voix)
Louise Gallant	Sainte-Sophie (SD)	(3 voix)

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Pierre Godin et le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Éric Brunet sont également présents.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

M. le préfet Bruno Laroche déclare la séance ouverte à 14 heures.

**8428-14** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé séance tenante, en y apportant les modifications suivantes :

Ajouter le point suivant :

- 11b) Demande d'exonération des frais de location de salle par Laurentides Économique - salle « D ».

Reporter le point suivant :

- 14a) à 14g).

ADOPTÉE

**8429-14** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 NOVEMBRE 2014**

---

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 26 novembre 2014, tel que présenté.

ADOPTÉE

**BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

---

Aucune question n'étant posée, on passe au point suivant de l'ordre du jour.

**8430-14 PRÉSENTATION DU REGISTRE DES CHÈQUES À APPROUVER**

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement d'approuver la liste des "comptes payés" préparée en date du 3 décembre 2014, telle que présentée par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

**ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 3 DÉCEMBRE 2014**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des activités financières pour l'exercice se terminant le 3 décembre 2014. Les membres du conseil en prennent acte.

**8431-14 COMITÉS DU CONSEIL DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD**

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement de former les différents comités du Conseil comme suit :

Bassin versant (Abrinord)	Louise Gallant et Mario Fauteux (St-Jérôme)
Comité consultatif agricole :	Louise Gallant Substitut : Bruno Laroche
Développement Durable Rivière du Nord :	Germain Richer, Jean Dumais, Bruno Laroche Stéphane Maher et Louise Gallant
Développement économique :	Germain Richer, Jean Dumais, Bruno Laroche Stéphane Maher et Louise Gallant
Diffusion En Scène :	Germain Richer et Stéphane Maher
Environnement :	Germain Richer, Jean Dumais, Bruno Laroche Stéphane Maher et Louise Gallant
Musée d'art contemporain :	Stéphane Maher et Jean Dumais
Comité sécurité publique :	Bruno Laroche, Louise Gallant et Germain Richer
Parc linéaire :	Bruno Laroche
Parc Régional de la Rivière-du-Nord :	Jean Dumais, président Germain Richer, Bruno Laroche, Stéphane Maher et Louise Gallant
Véhicules hors route :	Bruno Laroche
Fonds de l'Athlète des Laurentides :	Bruno Laroche
Train de banlieue :	Stéphane Maher
Commission des Ressources naturelles du territoire des Laurentides (CRNTL)	Jean Dumais
Pacte rural :	Germain Richer, Jean Dumais, Bruno Laroche et Louise Gallant

**Note : Le préfet fait automatiquement partie de tous les comités**

ADOPTÉE

**8432-14 AVIS DE MOTION RELATIF À L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 187-07 DÉTERMINANT LES JOURS ET HEURES DES SESSIONS DU CONSEIL ET LES PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE**

---

M. le maire Germain Richer donne avis de motion qu'il proposera lors d'une assemblée ultérieure, un règlement modifiant le règlement 187-07 déterminant les jours et heures des sessions du conseil et les procédures d'assemblée.

Une demande de dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement a été signifiée.

**8433-14 RÉOLUTION AUTORISANT LE PRÉFET ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER OU LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT À SIGNER LA CONVENTION DE BAIL À INTERVENIR POUR LA LOCATION DE LOCAUX DANS L'ÉDIFICE HÔTEL DE RÉGION**

---

Il est proposé par M. le maire Jean Dumais

Et résolu unanimement d'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer la convention de bail à intervenir pour la location de locaux dans l'édifice Hôtel de région.

ADOPTÉE

**8434-14 RÉOLUTION ÉTABLISSANT LE POSITIONNEMENT DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD RELATIVEMENT AUX FUSIONS DES COMMISSIONS SCOLAIRES**

---

CONSIDÉRANT l'analyse faite quant à la fréquentation des élèves de la ville de Mirabel, selon 3 scénarios à savoir que ce territoire appartiendrait à la CSSMI, ou à la CSRDN, ou encore le statu quo. Scénarios qui ont été présentés à Saint-Jérôme lors de la rencontre du 11 décembre 2014 par le président, M. Jean-Pierre Joubert et la directrice générale Mme Lise Allaire;

CONSIDÉRANT que le secteur de Mirabel-en-Haut est enclavé entre la ville de Saint-Jérôme et la ville de Saint-Colomban, ce qui implique que les élèves qui fréquentent actuellement les écoles primaires de la Volière et St-Jean-Baptiste de la CSRDN, mais habitent la ville de Mirabel devront circuler à Saint-Jérôme et à Saint-Colomban pour avoir accès à leur école de Mirabel augmentant nécessairement le temps de transport et les coûts associés;

CONSIDÉRANT que la croissance de clientèle est particulièrement importante dans la ville de Mirabel et considérant que plusieurs écoles auront des places de disponibles une fois que les élèves de Mirabel fréquenteront la CSSMI, la construction déjà annoncée à Saint-Colomban ne serait plus nécessaire. Par ailleurs, pour conclure une entente de scolarisation avec la CSSMI pour une période de transition exigerait de construire cette école, rendant ainsi une entente de scolarisation pratiquement impossible à conclure. Comment justifier une construction d'école pour une si courte période ?

CONSIDÉRANT que dans l'éventualité où il n'y aurait pas d'entente de scolarisation et de construction d'une école primaire à Saint-Colomban, cela aurait pour effet de générer un nouveau découpage des bassins des écoles de la CSRDN de sa limite sud près de Mirabel jusqu'au secteur Bellefeuille à Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT que toute autre répartition à savoir que les écoles de la ville de Mirabel appartiendraient toutes à la CSSMI ou à la CSRDN cela aurait pour effet d'exiger des 2 commissions scolaires une redéfinition des bassins d'alimentation de ces

écoles et donc engendrerait un déplacement de beaucoup plus d'élèves que ceux touchés par le nouveau découpage de territoire afin de tous les accueillir convenablement;

CONSIDÉRANT que les élèves du secondaire résidant le plus au sud de la Ville de Mirabel fréquentent actuellement les écoles secondaires de la CSSMI (Blainville, Boisbriand, Ste-Thérèse, Oka) et ceux au nord de la ville de Mirabel fréquentent les écoles de la CSRDN. Précisons que cette situation est idéale, car elle permet de limiter les déplacements en autobus des élèves évitant pour les élèves fréquentant les écoles de la CSRDN la circulation intense de l'autoroute 15 vers le sud le matin et vice-versa le soir;

CONSIDÉRANT que le CFTR situé à Mirabel est un centre offrant une carte nationale et dessert toute la moitié Est-du-Québec. La carte a toujours appartenu à la CSRDN ou anciennement à la Commission scolaire de Saint-Jérôme, celui-ci est un fleuron pour notre communauté. De plus, la CSRDN a développé évidemment une expertise certaine tout au long de ces années;

CONSIDÉRANT que la CSRDN a développé un programme d'exploration professionnelle pour l'ensemble de ses écoles secondaires en mettant en fonction l'Explomobile série FP qui se déplace d'école secondaire en école secondaire, et ce, année après année, afin de palier au fait que leurs centres FP sont à pleine capacité. Précisons que ce développement a été possible grâce à la contribution financière de tous les centres de la CSRDN. Ce projet consiste en une semi-remorque de 53 pieds aménagée avec 8 postes de travail permettant l'exploration de plusieurs DÉP. Enfin, mentionnons que plus de 10 000 personnes ont pu profiter de ce concept au courant des 4 dernières années, et ce, tant des élèves que la communauté du territoire de la CSRDN et aussi de notre communauté de la MRC de La Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT que le fait que la Ville de Mirabel appartienne à une MRC différente que celles prévues aux fusions de la CSRDN avec la CSL et Pierre-Neveu ne nous apparaît pas un obstacle à notre appui compte tenu notamment que dans le projet de fusions déposé par le ministre Bolduc, la ville de Saint-Donat appartenant à la MRC de la Matawinie desservie par la C.S. des Samarres est demeurée à la CSL-CSRDN-Pierre-Neveu. Nous comprenons qu'il est plus naturel pour la population de St-Donat de se diriger vers les Laurentides pour leurs multiples activités quotidiennes tout comme les habitudes de vie de la population du nord de Mirabel vers Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT les prévisions de clientèle du MELS pour la CSSMI et la CSRDN, l'analyse jusqu'en 2028-2029 démontre que le statu quo quant aux territoires desservis actuellement par la CSRDN et la CSSMI relativement au territoire de la ville de Mirabel est un modèle qui vieillit beaucoup mieux équilibrant davantage les 2 commissions scolaires que les 2 autres options et nous semble offrir une meilleure garantie de pérennité;

CONSIDÉRANT la présentation faite par les représentants de la CSRDN aux membres du Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT les résolutions des conseils d'établissement des écoles de Mirabel soulignant leur choix clair d'être desservies par la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Jean Dumais

Et résolu unanimement d'appuyer la CSRDN dans sa demande au gouvernement de revoir sa proposition afin que le territoire de la Ville de Mirabel soit desservi par 2 commissions scolaires (CSSMI et CSRDN) selon les territoires actuels afin que le projet du gouvernement de fusionner des commissions scolaires au Québec ait le moins d'impact possible sur les élèves et la population de la MRC de La Rivière-du-Nord.

ADOPTÉE

**8435-14**      **RÉSOLUTION APPROUVANT LA RECOMMANDATION DU COMITÉ SUITE À L'APPEL D'OFFRES DE SERVICE PAR INVITATION POUR L'ENTRETIEN DU BÂTIMENT ET DES SALLES MULTIFONCTIONNELLES – CONCIERGERIE (HOMME DE MAINTENANCE ET ENTRETIEN)**

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement d'approuver le rapport et la recommandation du comité suivant l'appel d'offres de service par invitation pour l'entretien du bâtiment et des salles multifonctionnelles – conciergerie (homme de maintenance et entretien).

ADOPTÉE

**8436-14**      **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE AU PRÉFET ET AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER OU AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT DU CONTRAT DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DU BÂTIMENT ET DES SALLES MULTIFONCTIONNELLES – CONCIERGERIE (HOMME DE MAINTENANCE ET ENTRETIEN)**

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement :

- d'octroyer le contrat pour l'entretien du bâtiment et des salles multifonctionnelles de l'Hôtel de région – conciergerie (homme de maintenance et entretien) à « Les Services D. Léonard eng. » pour un montant de 70 500\$ excluant les taxes;
- d'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer le contrat de service pour l'entretien du bâtiment et des salles multifonctionnelles – conciergerie (homme de maintenance et entretien) entre la MRC de La Rivière-du-Nord et Les Services D. Léonard eng.

ADOPTÉE

**8437-14**      **DEMANDE D'EXONÉRATION DES FRAIS DE LOCATION DE SALLE PAR LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD) RIVIÈRE DU NORD POUR LE CONCOURS QUÉBÉCOIS EN ENTREPREUNARIAT**

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement d'accorder une exonération des frais de location de salle au CLD Rivière du Nord dans le cadre du concours québécois en entrepreneuriat qui se tiendra dans les salles « A, B, C et D » de l'Hôtel de région, le 1<sup>er</sup> avril prochain.

Toutefois, des frais de conciergerie et d'équipement seront facturés en vertu du règlement numéro 182-07 modifié par les règlements numéros 198-08, 223-09 et 253-11.

ADOPTÉE

**8438-14**      **DEMANDE D'EXONÉRATION DES FRAIS DE LOCATION DE SALLE PAR LAURENTIDES ÉCONOMIQUE**

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement d'accorder une exonération des frais de location de salle à Laurentides Économique dans le cadre d'activités de formation organisées par

l'organisme prévues les 16 février, 23 février, 25 février 9 mars, 11 mars 18 mars, 23 mars et 25 mars 2014, de 17 heures à 21 heures 30, dans la salle « D » de l'Hôtel de région.

Toutefois, des frais de conciergerie et d'équipement seront facturés en vertu du règlement numéro 182-07 modifié par les règlements numéros 198-08, 223-09 et 253-11.

ADOPTÉE

8439-14

**RÉSOLUTION D'APPUI À LA VILLE DE MIRABEL – PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 13 ET OBTENTION D'ÉTUDE DE RÉALISATION Y RELATIVE**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 824-11-2014 de la Ville de Mirabel;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Rivière-du-Nord partage les "considérant" émis dans ladite résolution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord appuie la Ville de Mirabel dans ses démarches auprès du ministère des Transports du Québec concernant le prolongement de l'autoroute 13.

ADOPTÉE

**RÈGLEMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX**

---

Aucun règlement d'urbanisme n'a été déposé à la MRC de La Rivière-du-Nord pour analyse.

8440-14

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement, à 15 heures 10, de lever la présente séance.

ADOPTÉE

---

Bruno Laroche, préfet

---

Pierre Godin, directeur général et  
secrétaire-trésorier